

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 23/038

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : FICHE FINANCIERE CONCOURS EXAMEN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Michel PARTAGE.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence DURIEU, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER.

Etaient représentées : Madame Dominique ANCEY a donné procuration à Monsieur Didier PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Madame Laurence CHABAUD - GEVA a donné pouvoir à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom.

Le Président explique que pour les concours et examens professionnels de catégorie C, en application de l'article L452-46 du code général de la fonction publique, « *Les centres de gestion peuvent, par convention, organiser des concours et examens propres aux collectivités ou établissements non affiliés et ouvrir à ces derniers les concours et examens organisés pour les collectivités et établissements affiliés (...). Les collectivités et établissements non affiliés remboursent aux centres de gestion la part des dépenses correspondantes effectuées à leur profit...* »

En l'absence d'une convention passée en application du premier alinéa, les collectivités et établissements qui nomment un candidat inscrit sur une liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés lui remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury. »

Les membres du Conseil d'Administration pourront consulter en annexe de la délibération qui leur est présentée une fiche récapitulative fixant d'une part, le coût global et d'autre part, le coût lauréat, pour **l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe organisé en 2023** par le CDG84.

Afin de demander les remboursements, le Président leur demande de bien vouloir :

- Approuver l'annexe financière ci-jointe,

- Approuver le coût lauréat applicable aux collectivités territoriales non affiliées.
Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique, et son article L452-46,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité l'annexe financière ci-jointe,

APPROUVENT à l'unanimité le coût lauréat applicable aux collectivités non affiliées.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 30.11.23
Le Président
Maurice CHABERT

Pour extrait conforme,

Le Président
CENTRE DE GESTION
DE
VAUCLUSE
Maurice CHABERT

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

**COÛT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - Session 2023**

Nombre de postes ouverts	-
Nombre de candidats admis à concourir	134
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	125

Nombre de candidats admissibles	121
Nombre de candidats présents à l'admission	113
Nombre de candidats admis	80

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES
Epreuves écrites : Location espace + mobilier	1 559,60 €
Achat des sujets nationaux (le cas échéant)	0,00 €
Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité	1 781,00 €
Epreuves orales : Location espace + mobilier	0,00 €
Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission	9 388,63 €
Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission)	778,10 €
Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission)	720,28 €
Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission)	0,00 €
Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement	194,90 €
Frais de fournitures	30,00 €
Frais de structure	493,46 €
Frais de personnel des services concours et support	20 424,35 €
COÛT DU CONCOURS (le cas échéant)	35 370,32 €
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant)	Néant
COÛT TOTAL DU CONCOURS	35 370,32 €

COÛT LAURÉAT	COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS	442,13 €
---------------------	--	-----------------

A Avignon, le

Le Président du CDG 84
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE
Maurice CHABERT

